Quatre-vingt-quatrième année. — N° 218. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 11 Septembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 10 septembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8922).

Arrêté portant titularisations (agents diplomatiques et consulaires) (p. 8922).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant attribution de fonctions, réintégrations, mutations, détachements, mises en congé, acceptation de démission, radiations des cadres, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif :

Administration centrale (p. 8923).

Administration préfectorale (p. 8923).

Personnel du cadre des préfectures (p. 8923).

Sûreté nationale (p. 8923).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 8925).

Décrets portant promotions, nominations, réintégrations et changement d'arme (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 8925).

Arrêté du 14 août 1952 portant remise de débet (p. 8925).

Arrêté portant détachements (personnels civils des services de santé des armées) (p. 8925).

Décisions portant homologation de brevets de l'armée de l'air (rectificatifs) (p. 8925).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (troupes métropolitaines) (p. 8925).

Liste des candidats admis à l'école de l'air (élèves officiers de l'air, cadre navigant et mécaniciens de l'air) (rectificatif) (p. 8926).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés portant nomination, affectation et détachements :

Administration centrale des finances (p. 8926).

Attachés financiers (p. 8926).

Caisse des dépôts et consignations (p. 8926).

Direction générale des impôts (p. 8926).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 8927).

Services extérieurs du Trésor (p. 8927).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 10 septembre 1952 portant élévation à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8927).

Arrêté relatif à la liste des départements où sera organisée une deuxième session des concours d'entrée aux écoles normales d'instituteurs (1re et 3e année) et au nombre de places mises à ces concours (rectificatif) (p. 8927).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 25 août 1952 portant suppression de la section professionnelle artisanale du cours complémentaire de Saint-Affrique (p. 8927).

Arrêté du 3 septembre 1952 relatif à l'ouverture de la section d'ingénieurs de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (p. 8927).

Arrêté du 4 septembre 1952 portant annexion du centre d'apprentissage G 1102 de Bourg (Ain) au collège technique de cette ville (p. 8927).

Arrêtés portant détachements (enseignement technique) (p. 8927).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 3 septembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8928).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 8928).

Arrêtés portant nominations, titularisations, affectation et acceptations de démission:

Aviation civile et commerciale (p. 8928).

Officiers de port (p. 8928).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 52-967 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 5 et 7 de la loi du 19 décembre 1917, relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, modifiée par les lois des 20 avril 1932 et 21 novembre 1942 (rectificatif) (p. 8928).

Arrêté du 22 août 1952 portant transformation du centre d'études techniques des industries de l'habillement en centre technique industriel (p. 8928).

Arrêté du 8 septembre 1952 portant renouvellement de l'approbation accordée à un compteur d'électricité (p. 8929).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 8229).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté fixant les modalités de reclassement des commis des services extérieurs et des établissements publics relevant du ministère de l'agriculture dans le nouveau grade de commis créé par le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 (rectificatif) (p. 8929).

Arrêté modifiant l'arrêté du 15 octobre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires pour les personnels de la caisse nationale de crédit agricole (rectificatif) (p. 8929).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 9 septembre 1952 portant affectation au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) d'un immeuble du domaine privé de l'Etat à la Réunion (bâtiments dits « Hôtel de l'Inspection », à Saint-Denis) (p. 8929).

Arrêté portant intégration (transmissions) (p. 6929).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 5 septembre 1952 portant approbation de modifications au règlement de la section professionnelle des vétérinaires relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des vétérinaires (p. 8929).

Arrêté du 6 septembre 1952 autorisant la caisse régionale de sécurité sociale Rhône-Alpes, n° 69 R, à accepter la dévolution des biens de l'association dite « Groupement pour la réadaptation fonctionnelle, la rééducation et le reclassement professionnels » (p. 8929).

Arrêté du 6 septembre 1952 portant approbation des modifications apportées au règlement de la caisse nationale de retraite des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (p. 8929).

Arrêtés du 6 septembre 1952 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 8929).

Arrêté portant détachement (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 8930).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 52-1000 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi (rectificatif) (p. 8930).

Décret n° 52-1001 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire (rectificatif) (p. 8930).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant détachement (inspection de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 8930).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 8930).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Réunion de commission (p. 8930).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8930).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Situations résumées des opérations du Trésor, de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement au 31 mai 1952 (p. 8931).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 8950).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de vacance de poste à l'école centrale des arts et manufactures (p. 8950).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la répression des fraudes (p. 8950).

Annonces (p. 8951).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 105 et 106 (session de 1951 *(pour l'édition complète)*. (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 septembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 septembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 12 juillet 1952 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Son Eminence le cardinal Tisserant (Eugène), préfet de la congrégation pour l'Eglise orientale. Commandeur du 15 janvier 1947.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 9 septembre 1952, sont titularisés en qualité de chanceliers adjoints (1er échelon), à compter du 1er août 1952:

M. Crespi (Daniel), Mlle Penel (Marguerite).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration centrale.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Phalempin (Georges), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de préfet du Pas-de-Calais.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 8 septembre 1952, le détachement de M. Pasquier (Albert), sous-préfet de 3e classe, professeur agrégé, chargé de cours à la faculté de droit de Caen, est renouvelé pour une période de cinq années au maximum, à compter du 1er avril 1952.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 8 septembre 1952, M. Louis Senequier, chef de division de 4e échelon (préfecture du Var), est placé en service détaché pour cinq ans, à compter du 1er janvier 1952, pour exercer les fonctions de secrétaire permanent du conseil général du département du Var.

Par arrêté du 8 septembre 1952, Mlle Renée Pack, attachée de préfecture de classe exceptionnelle (préfecture de Meurthe-et-Moselle), est placée en service détaché pour cinq ans, à compter du 8 mai 1952, pour exercer les fonctions de directrice de la Maternité départementale de Nancy.

Par arrêté du 8 septembre 1952, Mme Paulette Hebert, secrétaire administratif de 2e classe (2e échelon), de la préfecture du Pas-de-Calais, est détachée pour la durée de son stage dans les fonctions de secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale.

Par arrêté du 8 septembre 1952, M. Maurice Long, agent de bureau de 4e classe du cadre complémentaire des préfectures (préfecture des Hautes-Alpes), est placé en service détaché pour exercer successivement:

Du 1er novembre 1950 au 15 octobre 1951, les fonctions de secrétaire administratif stagiaire à la préfecture des Hautes-Alpes.

Pour 1 an à compter du 16 octobre 1951, les fonctions d'attaché stagiaire à la préfecture de la Moselle.

Sûreté nationale.

Sous-directeur

Par arrêté du 11 juillet 1952, il est mis fin au détachement auprès du ministère des affaires étrangères, de M. Eydoux (Henri), sous-directeur de 1re classe, de la sûreté nationale.

M. Eydoux (Henri) est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Contrôleurs généraux

Par arrêté du 10 juillet 1952, M. Clary (Auguste), contrôleur général de 1re classe, est mis en congé de longue durée, avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (3e congé), en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 2, de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 18 juillet 1952, les arrêtés du 5 février 1951, plaçant dans la position de congé prévue par la loi du 3 septembre 1947, et admettant à faire valoir ses droits à la retraite, M. Stromboni (Jean), contrôleur général de 1re classe, sont rapportés.

M. Stromboni (Jean) est affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 1er août 1952, il est mis fin au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer (Afrique équatoriale française), de M. Benoît (André), contrôleur général de la sûreté nationale de 1re classe.

M. Benoît (André) est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 25 août 1952, il est mis fin au détachement auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Koenig (Georges), contrôleur général de la sûreté nationale de 1re classe.

M. Koenig (Georges) est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Commissaires divisionnaires

Par arrêté du 19 juillet 1952, l'honorariat est conféré à M. Raoult (Jean), commissaire divisionnaire en retraite.

Par arrêtés du 25 août 1952:

L'honorariat de directeur départemental des services de police est conféré à M. Bouton (Louis), commissaire divisionnaire en retraite.

L'honorariat est conféré à M. Ehrhard (Paul), commissaire divisionnaire en retraite.

Commissaires

Par arrêté du 23 juin 1952, l'honorariat est conféré à M. Louradour (Jacques), commissaire de police en retraite.

Par arrêté du 30 juin 1952, la démission de M. David (Jean), commissaire de 2e classe, est acceptée.

Par arrêtés du 4 juillet 1952, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Redt (Roger), commissaire de 2e classe, au service des renseignements généraux à Lyon.

M. Chatain (Jean), commissaire de 1re classe, au service de la sécurité publique de l'agglomération lyonnaise.

M. Dumora (Yves), commissaire de 1re classe, au service de la sécurité publique à Toulouse.

M. Cassoudessalle (Robert), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Beausoleil.

M. Casabianca (Paul), commissaire de 1re classe, au service de la sécurité publique à Saint-Omer.

Par arrêté du 7 juillet 1952, pris à la suite de l'arrêt du conseil d'Etat du 18 janvier 1952, les dispositions de l'arrêté du 22 février 1947, portant la mise à la retraite d'office de M. Hebert (Victor), commissaire principal, sont rapportées.

M. Hebert (Victor), commissaire principal de 1re classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 8 mai 1952.

M. Houssait (André), commissaire de 2e classe, est mis en congé de longue durée, avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (8e congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 2) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 11 juillet 1952, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Aussel (Joseph), commissaire principal de 1re classe, commissaire central au service de la sécurité publique au Mans.

M. Schwarz (Eugène), commissaire de 1re classe, au service régional de police judiciaire à Dijon.

Par arrêté du 12 juillet 1952, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Heurtaut (Roger), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Lambersat.

M. Couteau (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Divion.

M. Duclos (Yves), commissaire principal de 1re classe, est affecté au service de la sécurité publique de l'agglomération niçoise (Villefranche-sur-Mer).

L'honorariat est conféré à M. Bruneton (Eugène), commissaire principal de 1re classe, en retraite.

Par arrêté du 15 juillet 1952:

M. Jutge (Guy), commissaire de 2e classe, est délégué dans les fonctions de sous-chef de la sûreté nationale, de l'agglomération bordelaise.

M. Girard (Norbert), commissaire de 2e classe, est muté, pour convenances personnelles, au service de la police de l'air à Marseille-Marignane.

Par arrêtés du 18 juillet 1952:

M. Keller (Jean), commissaire de 3e classe, est radié des cadres de la sûreté nationale.

M. Briot (Marc), commissaire de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique au Havre.

Par arrêté du 23 juillet 1952, M. Brives (Hubert), commissaire principal de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de commissaire central, au service de la sécurité publique à Valence.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Duny (Pierre), commissaire de 4re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Amiens.

Par arrêté du 7 août 1952, M. Mantion (Robert), commissaire principal de 1re classe, est radié des cadres de la sûreté nationale.

Par arrêté du 8 août 1952, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Cleret (Michel), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Malo-les-Bains.

M. Le Du (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Bezons (Seine-et-Oise).

M. Brevière (Octave), commissaire de 2e classe, au service des renseignements généraux à Longwy, détaché à Briey.

M. Carboni (Charles), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Alès.

M. Legent (Louis), commissaire de 3e classe, au service de la sécurité publique à Loos.

M. Vialle (Albert), commissaire stagiaire, au service des renseignements généraux à Caen.

Par arrêté du 13 août 1952, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Fontenas (Lionel), commissaire de 1re classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à la Roche-sur-Yon.

M. Paillard (Marc), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Saint-Cloud.

M. Ligne (Jean), commissaire principal de 3e classe, au service de la sécurité publique à Pontoise.

M. Heinis (Fernand), commissaire principal de 2e classe, en qualité d'adjoint au chef de la sûreté urbaine de Strasbourg.

M. Saint-Marcoux (René), commissaire principal de 3e classe, en qualité de chef de la sûreté urbaine à Rouen.

Par arrêtés du 14 août 1952, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Voinier (Paul), commissaire de 1re classe, au service de la sécurité publique à Somain.

M. Masserand (Maurice), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Lievin.

M. Espinasse (Eugène), commissaire principal de 3e classe, en qualité de commissaire central, au service de la sécurité publique à Narbonne.

M. Mothes (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Metz.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Seckler (Edmond), commissaire de 2e classe, est muté dans l'intérêt du service, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Wissembourg.

Par arrêté du 22 août 1952, M. Baron (Raoul), commissaire de 2e classe, est affecté au service de la sécurité publique à Tergnier-la Fère.

Par arrêté du 26 août 1952, M. Lafontaine (Roger), commissaire de 4re classe, est muté en qualité de directeur départemental des services de police de la Guyane.

INSPECTEURS

Par arrêtés du 4 août 1952, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Lassus (Yves), inspecteur au service des renseignements généraux à Saint-Louis.

M. Leyraud (Edouard), inspecteur au service des renseignements généraux à Draguignan.

Par arrêté du 6 août 1952, M. Heras (André), inspecteur, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Orléans.

Par arrêté du 7 août 1952:

L'honorariat est conféré à M. Boyat (Marcel), inspecteur principal, actuellement en retraite.

L'arrêté du 27 février 1952 portant mutation, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Troyes, de M. Parisot (Paul), inspecteur, est rapporté.

M. Parisot (Paul) est maintenu pour ordre au service des renseignements généraux à Bourges.

M. Louis (Pierre), inspecteur, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Marseille, détaché à Martigues.

M. Terrade (Julien), inspecteur de 1re classe, est radié des cadres de la sûreté nationale.

Par arrêté du 12 août 1952, M. Vezard (André), inspecteur, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, aux services de la police de la Guadeloupe.

Par arrêté du 20 août 1952, l'honorariat est conféré à M. Seris (Abel), inspecteur principal, actuellement en retraite.

Par arrêtés du 21 août 1952, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Heng (Léon), inspecteur principal, officier de police judiciaire au service des renseignements généraux à Strasbourg, détaché à Saverne.

M. Roll (Charles), inspecteur au service des renseignements généraux à Wissembourg, détaché à Haguenau.

M. Schweitzer (Sébastien), inspecteur au service des renseignements généraux à Wissembourg, détaché à Niederbronn.

M. Avril (Gérard), inspecteur principal, officier de police judiciaire, est mis en congé de longue durée, avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (deuxième congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 22 août 1952, M. Feral (Daniel), inspecteur principal, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Clermont-Ferrand.

Par arrêtés du 25 août 1952:

M. Carrere (Henri), inspecteur, officier de police judiciaire, actuellement en congé de longue durée, est réintégré dans ses fonctions et affecté pour convenances personnelles au service des renseignements généraux à Hendaye, détaché à Bayonne.

M. Diff (Jules), inspecteur, est mis en congé de longue durée, avec plein traitement, pour une période de six mois (premier congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 26 août 1952, M. Heng (Léon), inspecteur principal de 3e classe, officier de police judiciaire, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, en application de la loi du 3 septembre 1947.

Par arrêté du 8 septembre 1952, il est procédé au renouvellement, pour un période de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) de M. Ravel (Paul), inspecteur de la sûreté nationale de 1re classe, 1er échelon.

Par arrêté du 8 septembre 1952, il est procédé, pour régularisation au renouvellement de détachement, en la même qualité, pour la période du 1er avril 1951 au 31 mars 1952, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) de M. Allemand (Anthelme), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 2e échelon.

Par arrêté du 8 septembre 1952, il est procédé pour régularisation au renouvellement du détachement en la même qualité pour la période du 1er avril 1951 au 31 janvier 1952, auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes, de M. Bernard (Jacques), inspecteur de 2e classe, 2e échelon.

Par arrêté du 8 septembre 1952, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Lumeau (Alphonse), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 1er échelon.

Par arrêté du 9 septembre 1952, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 21 août 1952, du détachement en la même qualité auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Miclet (Michel), inspecteur principal de 3e classe.

Par arrêté du 9 septembre 1952, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 mai 1951, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Poncet (André), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 1er échelon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1952: p. 7902, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « M. Le Corre (Elie) (8e congé), avec plein traitement », lire: « M. Le Corre (Elie), (8e congé) avec demi-traitement ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1952: p. 8499, 1re colonne, au lieu de: « Clos (Fernand), 1er canonnier, groupement autonome du 41e régiment d'artillerie coloniale », lire: « Clot (Fernand), 1er canonnier, groupement autonome du 41e régiment d'artillerie coloniale ».

Page 8500, 1re colonne, au lieu de: « Mohamed ben Aldelkrim, 2e classe, mle 1531/51, 2/1er régiment de tirailleurs marocains », lire: « Mohamed ben Abdelkrim, 2e classe, mle 1531/51, 2/1er régiment de tirailleurs marocains »; 2e colonne, au lieu de: « Tygreat (Français), sergent, bataillon de marche n° 1 d'Afrique occidentale française », lire: « Tygreat (François), sergent, bataillon de marche n° 1 d'Afrique occidentale française ».

Page 8501, 1re colonne, au lieu de: « Chouat Lakhdat, 2e classe, mle 18250/50, 27e bataillon de tirailleurs algériens », lire: « Chouat Lakhdar, 2e classe, mle 18250/50, 27e bataillon de tirailleurs algériens »; au lieu de: « Djesso Serimo, 2e classe, mle 16061, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais », lire: « Djesso Serime, 2e classe, mle 16061, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais »; au lieu de: « Lakneche Abdelkader, 1re classe, mle L. M. 662, 27e bataillon de tirailleurs algériens », lire: « Lakhneche Abdelkader, 1re classe, mle L. M. 662, 27e bataillon de tirailleurs algériens ».

Décret portant nominations, promotions, changement d'arme (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1952: p. 7460, 1re colonne, Troupes métropolitaines, Service des matériels, au lieu de: « Llor (Antoine), 1re région militaire (venant de l'artillerie) », lire: « Llor (Antoine), état-major du général commandant supérieur des forces armées, Afrique occidentale française, Togo (venant de l'artillerie) ».

Décret portant nominations, promotions et réintégrations (armée de terre, réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1952: p. 8398, 2e colonne, Troupes métropolitaines, Arme blindée et cavalerie, 3e région militaire:

Au lieu de:

SUBDIVISION DE RENNES

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Ruffier d'Epenoux (Maurice-Charles-Marie), vient du dépôt central des isolés, C. A. R. n° 1.

Lire:

SUBDIVISION DE NANTES

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Ruffier d'Epenoux (Maurice-Charles-Marie), vient du dépôt central des isolés, C. A. R. n° 1.

Remise de debet.

Par arrêté du 14 août 1952, il est fait remise à la succession de l'adjudant-chef Toussaint (Georges), de la somme de 21.913 F représentant le reliquat de la somme de 35.888 F indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres pendant la période du 1er juin 1947 au 30 juin 1947.

Personnels civils des services de santé des armées.

Par arrêté du 9 septembre 1952, l'agent administratif Julien (Elie) et le commis administratif Bousquet (Paul), du service de santé militaire, sont détachés dans leur emploi respectif, pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er mai 1952, dans les services du secrétariat d'Etat à l'air, pharmacie du magasin central du service de santé de l'armée de l'air à Lunel (Hérault).

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Rectificatif à la décision ministérielle n° 6508/SPAA/1.B en date du 29 mai 1951, insérée au *Journal officiel* du 14 juin 1951: page 6298, 1re colonne, 48e ligne, au lieu de: « 7917 Blanchet (Roger), caporal-chef, né le 4 mars 1921, B. A. 721 », lire: « 7917 Blanchet (Roger), caporal-chef, né le 7 décembre 1920, B. A. 721 ».

Rectificatif à la décision ministérielle n° 12100/SPAA/1.B en date du 22 juillet 1952, insérée au *Journal officiel* du 31 juillet 1952: page 7779, 2e colonne, 19e ligne, le paragraphe VI: Télécommunications par fil (59.000), attribuant les brevets n°s 3993 à 4008, est annulé et remplacé par ce qui suit:

VI — *Télécommunications par fil* (59.000).

a) Téléphone, télégraphe (59.100).

(A compter du 21 décembre 1951.)

0001 Brontin (François), adjudant-chef, né le 4 juillet 1917, 6e escadre.
2 Pulhon (Henri), adjudant, né le 1er décembre 1920, C. T. A. 805.
3 Lomet (Jean), adjudant, né le 25 décembre 1920, B. A. 1.707.
4 Jacquet (Marius), adjudant, né le 23 janvier 1917, C. T. A. 804.
5 Gavory (Gustave), adjudant, né le 2 novembre 1915, APE 1.609.
6 Defaut (Michel), adjudant, né le 20 juillet 1921, C. I. E. T.
7 Berthet (Jean-V.), adjudant, né le 23 mars 1921, C. E. I. T. 872.
8 Loisel (Jean), adjudant, né le 15 juillet 1921, B. E. 127.
9 Pettre (Robert), adjudant, né le 9 mars 1921, C. T. A. 803.
10 Gordon (Roger), adjudant, né le 25 août 1918, B. E. 127.
11 Meslin (Auguste), adjudant, né le 9 décembre 1920, B. A. 117.
12 Piron (Marcel), adjudant, né le 5 juillet 1915, D. M. A. A. 632.

b) Lignes et courants porteurs (59.200).

(A compter du 21 décembre 1951.)

0013 Peyre (André), adjudant, né le 23 juin 1921, B. A. 721.
14 Quetel (Paul), adjudant, né le 26 janvier 1913, C. E. I. T. 872.
15 Chalainier (Louis), adjudant, né le 19 mai 1920, C. I. E. T.
16 Gaillard (André), adjudant, né le 19 juillet 1914, C. T. A. 802.

En conséquence, le rectificatif inséré au *Journal officiel* du 27 août 1952, concernant la décision ministérielle n° 12100/SPAA/1.B en date du 24 juillet 1952, est annulé.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels « subdivision artillerie ».

Les sous-officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient:

MAINTENANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 1952

a) Embarquement à Marseille à partir du 1er novembre 1952

Adjudants-chefs.

Prodon (René-Auguste), F. F. A.
Bernardon (Daniel-Eugène), F. F. A.
Crecy (Jean), 8e région.
Clement (Henry), 6e région.

Adjudants.

Metens (Maurice-Joseph), C. A. R. n° 2.
Alian (Henri-Jean), F. F. A.

Maréchaux des logis chefs.

Ferre (Didier-Pierre), C. A. R. n° 3.
Buda (Léon-Marcel-Gaston), 6e région.
Caviale (André-Henri), 1re région.
Sueur (Marcel-Albert), 7e région.
Prevot (Marcel), F. F. A.

Maréchaux des logis.

Mignot (Robert-Antoine-Francis), C. A. R. n° 8.

Galan (Emile), C. A. R. n° 7.
Muraccioli (François-Antoine), 10e région.
Moyse (Pierre-Eugène), F. F. A.
Piclet (Jacques-Alexandre), 1re région.
Gaubert (Pierre-François), F. F. A.
Moussac (Noël-Lucien), 5e région.
Poulichet (Guillaume-Corentin), F. F. A.
Vouriot (Pierre), Maroc.
Bausseron (Marcel-Eugène), 6e région.

b) Embarquement à Oran à partir du 1er novembre 1952.

Adjudants.

Levrero (Henri-Alexandre), 10e région.
Tognazzoni (Edmond-Valère-Henri), 10e région.

Maréchal des logis-major

Camaret (Alain-Henri), 10e région

Maréchaux des logis.

Pastor (Alain), C. A. R. n° 101
Garcia (Louis), 10e région.
Montella (André), Tunisie.

NOTA. — Les dates de mise en route sur les 9e compagnie de réparation du matériel à Marseille et 802e compagnie d'ouvriers du service du matériel à Oran, seront fixées ultérieurement par télégramme.

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis à l'école de l'air (élèves officiers de l'air, cadre navigant et élèves officiers mécaniciens de l'air) à la suite du concours de 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1952, page 8542, 1° Elèves officiers de l'air (cadre navigant) : au lieu de : « 127 Vidalis (René) », lire : « 127 Vidalie (René) ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Escallier (Joseph-Edme-Louis), directeur à l'administration centrale des finances, est, à compter du 3 février 1934, placé en service détaché, pour une période de cinq ans, auprès de la Banque de l'Algérie, en qualité de directeur général.

M. Escallier (Joseph-Edme-Louis), directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès de la Banque de l'Algérie en qualité de directeur général, est, à compter du 3 février 1939, maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans.

M. Escallier (Joseph-Edme-Louis), directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès de la Banque de l'Algérie en qualité de directeur général, est maintenu dans cette position pour la période du 3 février 1944 au 14 mai 1946.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Bonnemain (Georges), adjoint administratif de 10e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du service liquidateur des organismes professionnels (ex-CARCO), en vue d'y exercer les fonctions d'adjoint au chef du personnel et du matériel, est maintenu dans cette position, pour une nouvelle période maximum de trois ans, à compter du 1er juin 1952.

Par arrêté du 9 septembre 1952, est prorogé pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1952, le détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer de M. Duchesne (René), métreur vérificateur de 1re classe à l'administration centrale des finances.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Hogreul (René), agent mécanicien électricien de 1re classe à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1952, auprès du ministère de l'intérieur.

Attachés financiers.

Par arrêté en date du 2 septembre 1952, M. Dangelzer (Gérard-Carlos-Marie), inspecteur des finances de 2e classe, a été nommé, à compter du 17 juillet 1952, attaché financier et affecté en cette qualité à l'administration centrale des finances.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 9 septembre 1952, Mme Beausoleil, née Chalet (Marie-Renée), adjoint administratif, 1re échelon, à la caisse des dépôts et consignations, cesse d'être détachée auprès de la caisse de solidarité des départements et communes d'Algérie, à compter du 1er juin 1952, et est réintégrée dans l'emploi qu'elle occupait à la caisse des dépôts et consignations.

Mme Beausoleil est placée dans la position de détachement à compter du 1er juin 1952, et pour une période d'une durée maximum de cinq ans, auprès de l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie.

Direction générale des impôts.

Par un arrêté du 8 septembre 1952, est autorisée, pour la durée de leur stage et dans la limite d'un maximum de cinq années, à compter du 13 novembre 1951, la mise en service détaché, en qualité d'inspecteur élève de la direction générale des impôts, des agents des contributions directes dont les noms suivent :

MM. Amiot (André-Jules), contrôleur de 2e échelon, Maine-et-Loire.
Boly (René-Jules), contrôleur de 2e échelon, Ardennes.
Bonafe (Louis-Jean-Baptiste), contrôleur de 2e échelon, Seine (2e direction).
Boyer (Jean-Louis-Eugène), contrôleur de 3e échelon, Hérault.
Caumont (Henri-Jean-Baptiste), contrôleur de 2e échelon, Seine (1re direction).
Chabaud (André-Joseph-Léopold), contrôleur de 2e échelon, Vaucluse.
Cocquerel (Camille-André-René), contrôleur de 2e échelon, Pas-de-Calais.
Delfosse (Marcel), contrôleur de 2e échelon, Aube.
Didier (Louis-Clément), contrôleur de 2e échelon, Nord (2e direction).
Farez (Gaston-Raymond-Henri), contrôleur de 2e échelon, Aisne.
Fauré (Georges-Louis-Marcel), contrôleur de 2e échelon, Aisne.
Imbert (Edmond-Gérard), contrôleur de 3e échelon, Vaucluse.
Jean (Victor-Paul), contrôleur de 2e échelon, Var.
Lacaze (Régis-Hippolyte), contrôleur de 3e échelon, Haute-Garonne.
Mathe (Jean-Fernand), contrôleur de 2e échelon, Seine (3e direction).
Picard (Jean-Alphonse), contrôleur de 5e échelon, Basses-Pyrénées.
Rodrigues (Emmanuel-Philippe), contrôleur de 2e échelon, Var.
Trinque (André-Lucien-Louis), contrôleur de 3e échelon, Seine (3e direction).
Beaussang (Guy-Marceau-Prosper), agent d'assiette de 1er échelon, Seine-et-Oise (2e direction).

Par arrêté du 8 septembre 1952, est autorisée, pour la durée de leur stage et dans la limite d'un maximum de cinq années à compter du 13 novembre 1951, la mise en service détaché en qualité d'inspecteur élève de la direction générale des impôts, des agents des contributions indirectes dont les noms suivent :

MM. Fouin (Bertrand), contrôleur 3e échelon, Argenteuil « mixte », inspection centrale (Seine-et-Oise — Versailles).
Vanroyen (Jean), contrôleur 3e échelon, Eu (inspection centrale) (Seine-Inférieure).
Caulet (André), contrôleur principal rédacteur 4e échelon, Paris Direction (Seine-et-Oise).
Bruslon (André), contrôleur 7e échelon, Paris Sud, inspection centrale.
Guillaumin (Pierre), contrôleur 5e échelon, Chartres Mobile, inspection centrale (Eure-et-Loir).
Cognet (Eugène), contrôleur 5e échelon, Moulins (Allier) Direction
Piot (André), contrôleur 5e échelon, Puteaux (Seine-Ouest), recette centrale.
Durban (André), contrôleur 4e échelon, Epinal (Vosges), brigade de surveillance.
Berodier (Henri), contrôleur 2e échelon, Paris Bureaux Recette principale, direction des enquêtes et vérifications nationales.
Labeaume (Paul), contrôleur 5e échelon, Saint-Etienne (Loire), brigade de surveillance.
Lorgeou (Raymond), contrôleur 3e échelon, Vincennes (Seine-Est), inspection centrale.
Gillot (Pierre), contrôleur 5e échelon, Nuits-Ville (Côte-d'Or), contrôle rural.
Pollet (Jean), contrôleur 4e échelon, Douai (Nord-Lille), vérification du C. A.
Caro (Marcel), contrôleur 5e échelon, Alençon (Orne), brigade de surveillance.
Risser (Jacques), contrôleur 4e échelon, Nancy (Meurthe-et-Moselle), mobile, inspection centrale.

MM. Le Bemin (Antoine), contrôleur 5e échelon, Vannes (Morbihan) Direction.
Leclercq (Roger), contrôleur 5e échelon, Abbeville (Somme) Inspection centrale.
Mlle Labridy (Lise), contrôleur 4e échelon, Martinique.
Mme Salomon (Louise), contrôleur 3e échelon, Arras (Pas-de-Calais) Recette principale.
Mme Arasse (Solange), contrôleur 3e échelon, Nevers (Nièvre) Direction.
MM. Le Brun (Jacques), agent de constatation 1er échelon, Seine-Est, cadre mobile.
Fournet (Pierre), agent de constatation 1er échelon, Meuse.
Vignon (Claude), agent de constatation 1er échelon, Somme.
Fievet (Jean), agent de constatation 1er échelon, Seine-Est.

Par arrêté du 8 septembre 1952, est autorisée, pour la durée de leur stage et dans la limite d'un maximum de cinq années, à compter du 13 novembre 1951, la mise en service détaché en qualité d'inspecteur élève de la direction générale des impôts, des agents de l'enregistrement et des domaines dont les noms suivent:

MM. Meslard (Bernard-Gilbert), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon.
Azema (Pierre-Julien-Joseph), contrôleur de 4e échelon, Valence (contrôle) (Drôme).
Nicolas (Guy-Pierre-Gervais), contrôleur de 3e échelon, Reims (contrôle) (Marne).
Douilhol (André-Maurice-Joseph), contrôleur de 3e échelon, Saint-Etienne (contrôle) (Loire).
Ceres (François-Etienne), contrôleur de 4e échelon, Perpignan (comptabilité) (Pyrénées-Orientales).
Michaille (Marcel), contrôleur de 4e échelon, Vannes (actes civils) (Morbihan).
Guillermin (Henri-Justin-Pierre), contrôleur de 2e échelon, Nîmes (huissiers, domaines) (Gard).
Duvermy (Roger-Célestin), contrôleur de 2e échelon, Langres (Haute-Marne).
Bourgne (Pierre-Ferréol), contrôleur de 2e échelon, Etampes (Seine-et-Oise).
Pin (René-Jean-Benoit), contrôleur de 3e échelon, Lyon (3e bureau des successions) (Rhône).
Grasset (Jean-Marie-Frédéric), contrôleur de 4e échelon, Vitry-sur-Seine (Seine, 3e direction de l'enregistrement).
Roger (Alfred-Désiré-Joseph), contrôleur de 2e échelon, Lillers (Pas-de-Calais).
Flizot (Roland-Eugène-Gustave), contrôleur de 4e échelon, Pont-sur-Yonne (Yonne).
Prigent (Jean), contrôleur de 1e échelon, sans affectation spéciale à la 2e direction de l'enregistrement de la Seine.
Mlle Samson (Janine-Jacqueline-Alphonsine-Joséphine), contrôleur de 2e échelon, Yvetot (Seine-Inférieure).
Thommelin (Hélène), contrôleur de 3e échelon, Sceaux (actes civils) Seine, 3e direction de l'enregistrement.
Morvan (Monique-Germaine), contrôleur de 2e échelon, le Havre (successions) (Seine-Inférieure).
Mme Jenart, née Varlet (Yvette-Marie-Clémence), contrôleur de 2e échelon, Lille (2e bureau des successions), Nord, 1re direction.
MM. Van Heerswynghels (Michel-Georges), agent de constatation de 1er échelon, sans affectation spéciale à Lille (2e direction).
Joncour (Jacques-François), agent de constatation de 1er échelon, sans affectation spéciale au département de la Manche.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 9 septembre 1952, Mme Grange, née Recourt (Yvonne), commis principal à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placée en service détaché auprès du secrétariat d'Etat à la guerre, en qualité de commis administratif, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er juillet 1952.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Grange (Georges), adjoint technique à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès du secrétariat à la guerre, en qualité de secrétaire administratif, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1952.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 8 septembre 1952:

Est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1945, la mise en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) de Mme Delage (Simone), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services du Trésor.

Est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1950, le renouvellement du détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) de Mme Delage (Simone), agent de bureau de 2e classe du cadre complémentaire des services du Trésor.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Grimaux (Marcel-Camille), trésorier-payeur général, en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable, chef de la comptabilité générale de l'office des changes, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1951.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Pelitpas (René), contrôleur du Trésor de 6e échelon, est placé en service détaché, en qualité de rédacteur chargé de la direction du service de la comptabilité de la commune de Grandville, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 juin 1951.

Par arrêté en date du 9 septembre 1952, M. Houver (Georges), contrôleur du Trésor de 7e échelon à la recette-perception de Cognac (Charente), est placé en service détaché auprès de la caisse nationale militaire de sécurité sociale pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1951, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions à l'agence comptable de la caisse.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 10 septembre 1952 portant élévation à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 septembre 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la délibération du conseil de l'ordre en date du 5 août 1952 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Georges Lecomte, homme de lettres; 61 ans d'activité professionnelle. Grand officier du 19 janvier 1936.

Liste des départements où sera organisée une deuxième session des concours d'entrée aux écoles normales d'instituteurs (1re et 3e année) et nombre de places mises à ces concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1952, page 8138: au lieu de: « Vaucluse: 7 », Lire: « Vaucluse: 8 », et ajouter: « Loir-et-Cher: 4 ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Suppression de la section professionnelle artisanale du cours complémentaire de Saint-Affrique.

Par arrêté en date du 25 août 1952, la section professionnelle artisanale du cours complémentaire de Saint-Affrique (Aveyron) est supprimée.

Ouverture de la section d'ingénieurs de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée.

Par arrêté en date du 3 septembre 1952, la section d'ingénieurs de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée fonctionnera au 1er octobre 1952. Son siège est provisoirement fixé 37, rue Klock, à Clichy (Seine).

Annexion du centre d'apprentissage G 1102 de Bourg (Ain) au collège technique de cette ville.

Par arrêté en date du 4 septembre 1952, le centre d'apprentissage G 1102 de Bourg (Ain) est annexé au collège technique de garçons Carriat de cette ville.

Enseignement technique.

Par arrêté du 8 septembre 1952, M. Brodbeck (Georges), professeur de collège technique 2e échelon, est placé en service détaché auprès de l'U. N. E. S. C. O. en vue d'exercer les fonctions d'assistant technique à Téhéran (Iran), pour une période d'un an, à compter du 15 octobre 1951.

Par arrêté du 8 septembre 1952, Mme Vermand (Léone), professeur technique de collège technique, 5e échelon, est maintenue en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie, pour une période de cinq années, à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 8 septembre 1952, Mlle Fontaine (Marcelle), adjointe d'économat 4e classe, à l'école préparatoire de Quincy, est placée en position de détachement pour compter du 1er juin 1947, et pour une période de cinq ans auprès dudit établissement, en vue d'exercer les fonctions de surveillante générale (1e classe), régularisation.

Par arrêté du 9 septembre 1952, Mme Le Pallec (Gabrielle), professeur de collège technique 9e échelon, est maintenue en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue de servir au Maroc, pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 3 septembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 29 août 1952, portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Cartier (René), directeur des forges de Basse-Indre; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Cotteaux (Louis-François), chef des services généraux et administratifs de l'entreprise A. Dehe et Ce, à Busigny (Nord); 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 4 septembre 1952, est nommée au conseil supérieur des transports en qualité d'expert, technicien des transports publics routiers: Mme Cardin, membre du conseil d'administration de la chambre syndicale des loueurs de véhicules industriels.

Aviation civile et commerciale.

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Par arrêté en date du 1er septembre 1952, M. Lepas (Jean), ingénieur adjoint stagiaire des travaux météorologiques, est nommé à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 4e classe et titularisé dans le grade correspondant à compter du 20 avril 1952.

L'ancienneté de l'intéressé dans la 4e classe de son grade est reportée au 4 octobre 1948, compte tenu d'un an de stage et de la totalité de la période passée en position de congé rémunéré.

La durée des services militaires à utiliser pour l'avancement ultérieur de M. Lepas (Jean) est fixée à 22 jours.

Navigation aérienne.

Par arrêté en date du 23 août 1952, la démission de son emploi présentée par M. Deschamps (Guy), agent de la navigation aérienne, est acceptée à dater du 1er août 1952.

Par arrêté en date du 27 août 1952, la démission de M. Tasel (Lucien), contrôleur de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 5 décembre 1951 (régularisation).

Par arrêté en date du 27 août 1952, la démission de son emploi présentée par M. Lambert (Jack), agent de la navigation aérienne, est acceptée à dater du 16 juin 1952.

Par arrêté en date du 27 août 1952, la démission de son emploi présentée par M. Pennober (Léon), agent de la navigation aérienne, est acceptée à dater du 1er août 1952.

Par arrêté en date du 27 août 1952, la démission de son emploi présentée par M. Huet (Jean-Pierre), agent de la navigation aérienne, est acceptée à dater du 4 août 1952.

Par arrêté du 28 août 1952, la démission de M. Jean Couillard, agent de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 15 mars 1952 (régularisation).

Officiers de port.

Par arrêté en date du 3 septembre 1952, M. Le Boulzec (Francis), nommé sous-lieutenant de port stagiaire par arrêté du 14 août 1952, a été affecté en cette qualité au port autonome du Havre.

Son affectation au port de Cherbourg est rapportée.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 52-967 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 5 et 7 de la loi du 19 décembre 1917, relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, modifiée par les lois des 20 avril 1932 et 21 novembre 1942.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 août 1952:

Page 8303, rubrique n° 215, colonne 2, 9e ligne, au lieu de: « norme n° 07-011 », lire: « norme n° m-07-011 ».

Page 8304, rubrique n° 217, colonne 2, 2e ligne, au lieu de: « définis dans la rubrique 215 », lire: « définis à la rubrique 215 »; rubrique n° 218, colonne 2, 10e ligne, au lieu de: « ne sont comptés que pour le 1/15e de leur volume », lire: « ne sont comptés que pour le 1/5e de leur volume ».

Page 8305, rubrique n° 221, colonne 2, 3e ligne, au lieu de: « à la rubrique 216 », lire: « à la rubrique 215 »; rubrique n° 221, colonne 2, 16e ligne, au lieu de: « le solvant pouvant être récupéré par absorption », lire: « le solvant pouvant être récupéré par adsorption »; rubrique n° 221, pour le paragraphe A, 1° - b), le rayon d'affichage prévu à la colonne 5 est à supprimer; rubrique n° 221, paragraphe A, 2° - a), colonne 5: « Rayon d'affichage 4 km ».

Page 8306, rubrique n° 222 *bis*, paragraphe A, *c*, et paragraphe B, *a* et *b*, colonne 3, à la liste des inconvénients doit être ajouté l'inconvénient « odeur ».

Transformation du centre d'études techniques des industries de l'habillement en centre technique industriel.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi provisoirement applicable du 17 novembre 1943 sur la gestion des intérêts professionnels;

Vu la décision V A 37, du commissaire provisoire de l'office professionnel des industries de l'habillement, en date du 5 décembre 1945, confirmée par arrêté du 29 juin 1947, réorganisant le centre technique des industries de l'habillement;

Vu la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels;

Vu la délibération, en date du 16 janvier 1951, du conseil d'administration du centre d'études techniques des industries de l'habillement,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le centre d'études techniques des industries de l'habillement, établissement professionnel sis 29, rue des Pyramides, à Paris, est, sur sa demande, transformé en centre technique industriel régi par la loi du 22 juillet 1948. Il conservera son appellation actuelle.

Art. 2. — Le directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 août 1952.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
IVAN-MATHIEU LABRY.

Compteurs d'électricité.

Par arrêté en date du 8 septembre 1952, a été renouvelée, pour une période de cinq ans, à dater du 30 décembre 1952, l'approbation accordée au compteur d'électricité C. G. 1 T. 4, pour courant alternatif triphasé quatre fils, établi par la société des compteurs Garnier, 82 *bis*, chemin Feuillat, à Lyon.

Administration centrale.

Par arrêté du 9 septembre 1952, M. Lapalu (Bertil), administrateur civil de 2e classe (2e échelon) au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché auprès du centre technique des industries graphiques en qualité de chef des services administratif et financier pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 16 juin 1952.

Services extérieurs.

Par arrêté du 9 septembre 1952, Mlle Caillet (Suzanne), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services extérieurs du ministère de l'industrie et du commerce, est détachée pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1951, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en qualité de rédactrice auxiliaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modalités de reclassement des commis des services extérieurs et des établissements publics relevant du ministère de l'agriculture dans le nouveau grade de commis créé par le décret n° 51-705 du 6 juin 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juin 1952, page 6507:

Au sommaire et au titre, au lieu de: « Modalités de reclassement des commis des services extérieurs du ministère de l'agriculture dans le nouveau grade de commis créé par le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 », lire: « Modalités de reclassement des commis des services extérieurs et des établissements publics relevant du ministère de l'agriculture dans le nouveau grade de commis créé par le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 ».

Article 1er, au lieu de:

« *Art.* 1er. — Les fonctionnaires appartenant antérieurement au 1er janvier 1951 aux cadres énumérés ci-après des services extérieurs du ministère de l'agriculture:

« Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité du contrôle des lois sociales en agriculture.

« Secrétaires commis de l'inspection de la répression des fraudes.

« Secrétaires comptables et secrétaires des laboratoires du service de la répression des fraudes.

« Commis principaux et commis de l'office national interprofessionnel des céréales.

« Commis principaux et commis de la caisse nationale de crédit agricole ».

Lire:

« *Art.* 1er. — Les fonctionnaires appartenant antérieurement au 1er janvier 1951 aux cadres énumérés ci-après:

« 1° Des services extérieurs du ministère de l'agriculture.

« Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité du contrôle des lois sociales en agriculture.

« Secrétaires commis de l'inspection de la répression des fraudes.

« Secrétaires comptables et secrétaires des laboratoires du service de la répression des fraudes.

« 2° Des établissements publics du ministère de l'agriculture.

« Commis principaux et commis de l'office national interprofessionnel des céréales.

« Commis principaux et commis de la caisse nationale de crédit agricole ».

Modification à l'arrêté du 15 octobre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires pour les personnels de la caisse nationale de crédit agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1952, page 8509:

Article 1er, au lieu de: « En application de l'article 2 du décret susvisé du 24 juillet 1947, il est institué au ministère de l'agriculture auprès du contrôleur général de la caisse nationale de crédit agricole, quatre commissions administratives compétentes respectivement à l'égard des personnels ci-après », lire: « En application de l'article 2 du décret susvisé du 24 juillet 1947, il est institué au ministère de l'agriculture auprès du contrôleur général de la caisse nationale de crédit agricole, quatre commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels ci-après » (le reste de l'article sans changement).

Article 2, 1e commission, dernière ligne, au lieu de:

Totaux ... 4 ... 4, lire: Totaux ... 4 ... 4 ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 9 septembre 1952 portant affectation au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) d'un immeuble du domaine privé de l'Etat à la Réunion (bâtiments dits « Hôtel de l'Inspection », à Saint-Denis).

Par décret du 9 septembre 1952, les bâtiments domaniaux dits « Hôtel de l'Inspection » dépendant de l'ex-direction du génie militaire sis à Saint-Denis (la Réunion) sont affectés au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) pour les besoins des forces terrestres, en vue du logement du commandant d'armes de Saint-Denis.

Lesdits bâtiments sont figurés par une teinte rouge sur le plan qui restera annexé au présent décret.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 4 septembre 1952, M. Lebailly (Charles), contrôleur principal du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, détaché dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer en qualité d'inspecteur de 2e classe, a été intégré dans ledit cadre général en la même qualité pour compter du 1er juin 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation de modifications au règlement de la section professionnelle des vétérinaires relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des vétérinaires.

Par arrêté en date du 5 septembre 1952, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget, ont été approuvées les modifications apportées aux articles 2, 5, 6, 12, 16 et 19 du règlement de la section professionnelle des vétérinaires relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des vétérinaires.

Autorisation à la caisse régionale de sécurité sociale Rhône-Alpes n° 69 R, d'accepter la dévolution des biens de l'association dite « Groupement pour la réadaptation fonctionnelle, la rééducation et le reclassement professionnels ».

Par arrêté du 6 septembre 1952, la caisse régionale de sécurité sociale Rhône-Alpes, n° 69 R, 52, avenue du Maréchal-Foch, à Lyon, est autorisée à accepter les biens, éléments d'actif, droits et obligations, qui lui sont dévolus par l'association dite « Groupement pour la réadaptation fonctionnelle, la rééducation et le reclassement professionnels » à la suite de sa dissolution.

Approbation des modifications apportées au règlement de la caisse nationale de retraite des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics.

Par arrêté en date du 6 septembre 1952, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget, ont été approuvées les modifications apportées au règlement de la caisse nationale de retraite des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics.

Approbations des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après: Mutuelle du personnel de la caisse régionale vieillesse des travailleurs salariés de Nantes, n° 41-631, à Nantes, caserne Cambronne.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Société mutualiste nationale de la fédération française des maîtres et professeurs de danse, n° 75-1611, 6, rue Mesnil, Paris (16e).

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Les Amis réunis, n° 34-168, à Faugères, avec la société mutualiste dite: Béziers Médical, n° 34-886, à Béziers.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Saint-Joseph, n° 59-187, à Lompret, avec la société mutualiste dite: Saint-Chrysole, n° 59-143, à Verlinghem.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: L'Union, n° 59-783, à Lille, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste des voyageurs et employés de bureau, du commerce et de l'industrie de la ville de Lille et du Nord de la France, n° 59-374, à Lille.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 9 septembre 1952, Mlle Petit (Anne-Marie), commis 10e échelon (indice 220) à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris, est détachée en qualité d'adjoint administratif 10e échelon (indice 220) à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale, pour une période d'un an à compter du 22 avril 1952, dans les conditions fixées par l'article 28 du décret n° 51-705 du 6 juin 1951.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 52-1000 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1952: page 8659, 2e colonne, article 6, 8e ligne, au lieu de: « Le délégué interdépartemental du ministère des anciens combattants », lire: « Le délégué interdépartemental du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre ».

Décret n° 52-1001 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1952:

Page 8661, 2e colonne, article 2, 13e ligne, au lieu de: « couraient le risque », lire « elles couraient le risque »; 43e ligne, au lieu de: « article 2 », lire « article 3 »; article 5, 3e ligne, au lieu de: « qui peut déléguer ses pouvours », lire: « qui peut déléguer ses pouvoirs ».

Page 8662, article 10, 2e ligne, au lieu de: « pieecs », lire: « pièces ».

Page 8663, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « certificat », lire: « certifiant »; 9e ligne, au lieu de: « 5° », lire: « 6° ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la population et de l'entraide sociale.

Par arrêté du 8 septembre 1952, M. Gauthier (Georges), inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans le département du Jura, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er juin 1952, afin d'exercer les fonctions de directeur de l'hôpital-hospice de Sète (Hérault).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 8 septembre 1952, M. Lieuze (Georges), inspecteur, est maintenu à la disposition du gouverneur de la Banque de France, en qualité de chef du service téléphonique, pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1952.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Réunion de commission du jeudi 11 septembre 1952.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître le

MEMENTO PRATIQUE DES ETRANGERS

préfacé par M. le ministre de la santé publique et de la population.

Dans ce recueil de 128 pages, format 14 × 20, ont été rassemblées les principales dispositions applicables aux étrangers en France.

Le **Mémento pratique des étrangers** n'a d'autre but que de mettre sous une forme méthodique et pratique à la disposition des nombreux services publics ou privés, des techniciens, des juristes, des services sociaux qui s'intéressent aux étrangers ou qui sont en contact avec eux la documentation de base dont ils ont besoin. Cet ouvrage réalise donc la mise au point qui s'avérait indispensable.

On trouvera dans ce mémento les rubriques suivantes:

— Conditions d'entrée, de séjour et relatives au travail des étrangers en France;
— Les travailleurs salariés;
— Les professions commerciales, industrielles et artisanales;
— Les exploitants agricoles;
— Réglementations particulières à certaines professions;
— Les étrangers et la sécurité sociale;
— Les étrangers et les lois d'assistance;
— Les étrangers et les groupements privés;
— Les étrangers et l'enseignement;
— Le mariage des étrangers en France et l'introduction dans ce pays des familles étrangères;
— L'acquisition de la nationalité française, etc.

Le **Mémento pratique des étrangers** est en vente, au prix de 250 F, aux éditions de *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et expédié franco de port dès réception de la commande accompagnée de son montant (C. C. P. Paris 9.060-98).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1952 et le 30 juin 1952

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

Cadre I. — Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1952 les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	153.311
Pendant les six premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	10.686.771
Soit un total de	10.840.082
Les dépenses ont atteint	10.665.516
Par suite, au 30 juin 1952 les encaisses du Trésor s'élevaient à	174.566

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

Cadre II. — Résumé général des recettes et des dépenses.

	Opérations effectuées entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		Opérations effectuées pendant le mois de juin 1952.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.		millions de francs.	
Budget 1951 période complémentaire	181.674	18.552	(—) 2.418	123
Budget 1952 période d'exécution	1.354.829	1.390.837	299.408	279.433
Investissements financiers (consolidations diverses)	890	»	309	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	306.990	317.323	56.638	56.885
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers	132.759	136.405	28.595	23.809
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	99.168	80.258	17.923	8.986
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	1.062.405	977.756	163.663	171.884
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	2.637.496	2.617.128	534.242	509.296
Opérations des collectivités administratives	3.006.618	2.984.396	487.842	493.945
Opérations des autres correspondants	990.785	980.084	162.631	148.389
Emissions et remboursements d'emprunts	895.970	1.181.032	175.605	264.124
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	6.232	»	4.443	»
Total	10.665.516	10.686.771	1.928.881	1.957.178

Cadre III — Décomposition des encaisses.

Numéro d'ordre		Au 1er janvier 1952.	Au 30 juin 1952.	Au 31 mai 1952.
		millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	25.155	23.058	25.154
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	1.540	30	52
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	55	479	1.297
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	15.000	14.238	14.238
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	21.492	32.563	29.317
3 bis	Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés	»	5.590	1.043
4	Devises et francs à l'étranger	39.329	57.275	31.172
5	Traites et valeurs mobilisables	50.740	41.333	43.996
	Total	153.311	174.566	146.269

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952. Dépenses	Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952. Dépenses	Recettes.
		millions de francs		millions de francs	
	A. — BUDGET 1951. — PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	17.386	»	132
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(4) (—) 2.474	»	(4) (—) 9
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	(5) (—) 615	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	4.285	»	»
	Dépenses du budget précédent (1).				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	103.090	»	(4) (—) 1.837	»
12	Reconstruction et équipement	78.483	»	(4) (—) 581	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs	101	»	»	»
	Total A	181.674	18.552	(—) 2.418	123
	B. — BUDGET 1952. — PÉRIODE D'EXÉCUTION (2)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	370.794	»	87.777
16	Enregistrement	»	74.207	»	19.703
17	Impôt de solidarité nationale	»	584	»	162
18	Douanes	»	113.111	»	20.403
19	Contributions indirectes	»	27.608	»	4.188
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	429.874	»	70.497
21	Taxe sur les transactions	»	109.277	»	17.120
22	Taxes uniques	»	18.637	»	3.400
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	(6) 23.030	»	(6) 16.608
25	Produits divers	»	70.393	»	10.724
27	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	2.813	»	16
28	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	67.469	»	4.428
	Premier total	»	1.307.797	»	255.042
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa *a*	»	64.400	»	13.400
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	13.004	»	8.659
33	Prélèvement exceptionnel	»	529	»	89
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	2.741	»	454
36	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	3.382	»	1.035
38	Recettes diverses	»	1.981	»	763
	Deuxième total	»	86.040	»	24.391
	II. — DÉPENSES (3)				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Service des emprunts	79.780	»	11.596	»
41	Service des pensions	187.496	»	27.114	»
42	Dépenses des ministères	748.181	»	159.545	»
43	Reconstruction et équipement	89.532	»	36.934	»
	Premier total	1.104.989	»	235.158	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	93.188	»	25.724	»
46	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	20.440	»	7.503	»
47	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	3.000	»	3.000	»
48	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	2.058	»	»	»
51	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	108.844	»	23.952	»
52	Autres opérations de prêts	22.310	»	4.071	»
	Deuxième total	249.840	»	64.250	»
	Total B	1.354.829	1.393.837	299.408	279.433
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	1.536.503	1.412.389	296.990	279.556
	Dont en devises et francs à l'étranger	18.166	687	3.495	57

(1) En vertu des dispositions de l'article 30 de la loi n° 52-410 du 14 avril 1952, les dépenses imputables sur les crédits supplémentaires ouverts après le 10 février 1952 au titre de l'exercice 1951 sont imputées à des chapitres spéciaux ouverts au budget de l'exercice 1952.
(2) Les recettes du budget de l'exercice 1952 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952.
(3) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(4) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente
(6) Dont 15.632 versés par la caisse autonome d'amortissement.

CADRE V. — **Investissements financiers. (Consolidations diverses.)**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs			
58	Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor	269	»	259	»
59	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement	458	»	35	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés	133	»	15	»
	Total	860	»	309	»

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs			
	A. — COMPTES DE COMMERCE				
61	Subsistances militaires	12.869	11.880	2.584	1.711
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	»	6	»	»
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	94.956	79.482	14.109	12.511
69	Fonds de modernisation et d'équipement	122.183	108.844	21.180	23.952
72	Opérations diverses	1.685	2.419	435	170
	Total du paragraphe A	231.953	202.631	41.308	38.344
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	18.268	20.090	2.289	3.561
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	1.963	1.588	413	240
78	Fonds forestier national	805	2.112	163	302
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	2.493	4.153	399	807
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	12.360	16.287	1.797	3.190
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	23.023	23.023	7.474	7.474
84	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	5.882	11.027	2.256	1.828
85	Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine	»	9.304	»	»
90	Opérations diverses	56	538	5	13
	Total du paragraphe B	64.850	89.022	14.787	17.615
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
95	Service des importations et des exportations	375	1.298	216	201
96	Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles lubrifiants et dérivés	»	3.589	»	»
97	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	185	2.324	9	435
98	Liquidation des organismes professionnels	»	2.966	»	»
100	Opérations diverses	207	46	1	5
	Total du paragraphe C	767	10.223	226	641
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	1.429	2.100	2	»
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	422	500	210	188
103	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses	7.569	12.357	105	97
	Total du paragraphe D	9.420	15.147	317	285
	Total général	306.990	317.323	56.638	56.885
	Dont en devises et francs à l'étranger	7.755	25.119	623	6.174

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 78.413	(2) 78.075	14.525	13.707
112	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	3.942	3.948	1.128	1.126
113	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	14.589	9.669	3.100	2.823
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	15.041	12.714	5.115	1.432
115	Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers	11.063	9.928	1.437	1.415
118	Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements alliés.	595	399	1	»
124	Opérations diverses	145	»	»	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	6.233	14.402	3.103	2.310
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	1.935	2.040	169	235
130	Provision versée à la caisse autonome d'amortissement pour le remboursement progressif d'avoirs placés au Trésor par les banques centrales des pays membres de l'Union européenne de payements	»	3.289	»	549
134	Opérations diverses	803	1.941	17	242
	Total	132.759	136.405	28.595	23.809
	Dont en devises et francs à l'étranger	14.245	13.488	1.604	1.659

(1) Plan Marshall: 78.372. Colis dons: 41.
(2) Plan Marshall: 78.075.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	3.991	2.984	»	2.984
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	357	13.174	»	»
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	19	29	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	1	»	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	77.670	60.373	17.108	4.592
141	Aux collectivités métropolitaines	2.662	(1) 1.041	136	590
142	Aux territoires et services d'outre-mer	2.200	662	»	400
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	1	»	»
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	11.244	751	610	90
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger.	1.024	1.243	69	330
	Total	99.168	80.258	17.923	8.986
	Dont en devises et francs à l'étranger	524	839	19	51

(1) Dont 259 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).

Cadre IX. — Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 8938 et 8939)	809.195	829.527	117.760	136.166
152	Caisse nationale d'épargne (1)	9.758	11.016	931	2.009
153	Service des poudres et des essences (1)	26.783	20.616	7.864	4.391
154	Services industriels de l'armement (1)	159.695	65.773	29.128	17.898
155	Radiodiffusion nationale (1)	3.634	4.284	476	2.933
156	Prestations familiales agricoles (1)	40.725	36.007	6.935	6.887
158	Monnaies et médailles (2)	9.322	7.177	522	1.063
159	Imprimerie nationale (2)	2.762	2.347	525	296
162	Légion d'honneur (1)	466	1.004	92	5
163	Ordre de la Libération (1)	5	5	»	»
	Total	1.062.405	977.756	163.663	171.888
	Dont en devises et francs à l'étranger	5.559	331	1.084	36

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III), les recettes et les dépenses du cadre IX décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1951 et période d'exécution 1952).

Cadre X. — Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations	1.503.218	1.519.525	274.263	271.717
172	Caisse autonome d'amortissement	158.819	163.587	50.713	28.715
173	Crédit national	267.981	264.171	49.159	48.800
173 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	139.081	93.188	27.665	25.724
174	Office des changes	1.148	762	50	229
175	Société nationale des chemins de fer français	187.947	180.884	41.000	35.148
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	77.803	92.814	10.211	16.623
177	Service des alcools	22.403	17.266	1.365	2.646
178	Caisse nationale de crédit agricole	66.112	64.684	13.013	10.638
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	3.266	3.057	557	»
180	Office des biens et intérêts privés	76	280	12	173
181	Caisse des invalides de la marine	6.314	5.432	81	100
182	Office national interprofessionnel des céréales	16.562	15.902	5.289	5.540
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	1.224	2.107	415	194
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	105.616	115.523	35.355	22.960
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	69.596	77.946	25.034	36.768
	Total	2.627.196	2.617.128	534.242	509.296
	Dont en devises et francs à l'étranger	19.371	51	4.754	»

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
191	Départements	149.313	149.016	25.276	25.411
192	Communes et établissements locaux	450.051	456.388	74.602	77.265
193	Etablissements régionaux	59.730	62.381	9.424	9.915
194	Territoires d'Afrique du Nord	1.832.237	1.807.701	296.553	292.365
195	Territoires d'outre-mer	391.610	376.765	64.962	68.228
196	Etats associés	88.777	95.535	13.291	16.331
197	Gouvernement de la Sarre	34.900	36.610	3.734	4.430
	Total	3.006.618	2.984.396	487.842	493.945
	Dont en devises et francs à l'étranger	5.400	103	1.112	97

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1951, période d'exécution du budget 1952, comptes hors budget).

CADRE XII. — **Opérations des autres correspondants.**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor : fonds particuliers des comptables	185.266	189.768	28.066	27.699
202	Autres dépôts au Trésor	428.857	425.107	76.077	67.373
203	Fonds consignés au Trésor par divers	115.840	114.772	21.195	18.966
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	33.851	36.336	5.395	5.742
207	Reliquats appartenant à des particuliers	168.304	155.754	22.297	20.718
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	17.773	9.225	3.610	1.866
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	37.332	45.734	5.125	5.525
225	Opérations diverses	3.562	3.388	566	590
	Total	990.785	980.084	162.631	148.389
	Dont en devises et francs à l'étranger	37.687	40.783	5.521	5.572

CADRE XIII. — **Emissions et remboursements d'emprunts.**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	I. — DETTE INTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS PERPÉTUELS				
230	Rentes perpétuelles 3 0/0	(2) 613	»	361	»
231	Rentes perpétuelles 5 0/0 1949	(2) 8.521	»	6.330	»
	B. — EMPRUNTS AMORTISSABLES				
236	Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation	18	368	»	44
237	Rentes 3 1/2 0/0 1952	»	112.922	»	107.652
	C. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
246	Emprunts divers auprès de la Caisse des dépôts	»	7.179	»	»
247	Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés	»	2.568	»	318
248	Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction	»	63	»	25
249	Titres d'annuités émis en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	»	488	»	35
	D. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME				
258	Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction	»	14.119	»	2.287
263	Bons de la libération	2.903	»	366	»
264	Bons de la reconstruction	2.291	1.529	386	190
265	Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (1)		3.394		380
266	Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance (1)	315.562	59.819	68.052	9.720
269	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie A	»	12.823	»	2.303
270	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie B	»	16.209	»	2.887
271	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie C	»	238.773	»	33.061
274	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	12.191	»	1.563	»
276	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	25.872	»	3.594	»
277	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	34.654	126.865	8.154	13.740
285	Traites émises en règlement de dépenses publiques	91.211	176.638	20.809	32.582
	E. — EMPRUNTS AUPRÈS DES BANQUES D'ÉMISSION				
291	Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947)	317.200	329.800	65.600	59.800
293	Bons du Trésor achetés par la Banque de France (convention du 13 mars 1952)	46.000	46.000	»	»
298	Avances consenties au Trésor par la Banque d'Algérie et de la Tunisie (conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940)	1.650	600	»	»
303	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 29 juillet 1943)	1.132	»	»	»
304	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1944)	29.152	5.229	»	»
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
314	Crédits consentis par l'Export-Import Bank (contrat du 18 avril 1952)	»	45.119	»	»
317	Crédits consentis par le gouvernement des Etats-Unis pour l'achat de biens, meubles et surplus (accord du 11 mars 1948)	»	27	»	»
	B. — EMPRUNTS A MOYEN TERME, A COURT TERME ET A VUE				
333	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	5.250	10.500	»	»
334	Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1.750	»	1.650	»
	Total	895.970	1.181.032	175.605	264.424
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»	»	»

(1) Depuis le 9 novembre 1951, ces bons ne sont plus émis en comptes courants.
(2) Rentes admises en libération des souscriptions en rentes 3 1/2 0/0 1952 amortissables.

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1952, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	39.329
Pendant les six premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	81.401
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	46.527
Soit un total de	167.257
Les dépenses ont atteint	109.982
Par suite, au 30 juin 1952, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	57.275

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1952.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	18.166	687	3.435	57
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	7.755	25.119	623	6.174
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	14.245	13.488	1.604	1.659
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	524	839	19	51
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	5.559	231	1.081	36
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	19.371	51	4.754	»
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	5.400	103	1.112	97
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	37.687	40.783	5.521	5.572
Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XIII)	»	»	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.275	»	(—) 2.958	»
Total	109.982	81.401	15.254	13.646

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1952

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

		Millions de francs.
Pendant les six premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint		11.329.889
Leurs dépenses ont atteint		11.313.791
Soit un excédent de dépenses de		16.098
représenté: à concurrence de par une diminution des encaisses des comptables des postes.	(—) 4.234 millions.	
à concurrence de par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	(+) 20.332 millions.	

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant les mois de mai et juin 1952.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1951. — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1952. — Période d'exécution	49.299	12.942	16.204	994
Règlements avec le Trésor	13.045	47.218	959	16.021
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	43.922	71.822	15.865	26.429
Règlements avec le Trésor	64.536	41.419	20.548	14.510
Avances au Trésor { Remboursements en instance	»	3.824	»	»
Avances au Trésor { Remboursements au Trésor	1.050	1.050	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Exercice 1951. — Période complémentaire	12.867	7.256	186	(3)(—) 1.776
Exercice 1952. — Période d'exécution	83.562	87.756	31.178	32.443
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	62.970	68.024	19.341	21.207
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	70.248	64.040	20.733	19.297
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	7.502	7.219	3.602	825
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	953	955	4	7
Opérations concernant les collectivités administratives	16.428	16.458	14.595	14.228
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	3.003.738	2.991.201	980.096	984.888
Mandats internationaux	1.577	19.896	195	3.116
Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole (4)	52.515	43.034	52.515	43.034
Autres opérations p/c de particuliers	43.026	50.864	16.166	17.060
Opérations concernant les offices étrangers	157.854	117.910	49.784	48.870
Comptes courants postaux (2)	7.628.699	7.674.195	2.518.754	2.533.090
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	3.106	»	1.702
Totaux généraux	11.313.791	11.329.889	3.760.725	3.775.945

(1) Dont 60.946 millions de « retraits » et 66.673 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.
(3) Réduction résultant de rectifications dans les écritures de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.
(4) Opérations provenant de la rubrique « Mandats français ».

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	Du 1er janvier au 30 juin 1952.		Pendant les mois de mai et juin 1952.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	20.891	»	9.308	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	7.069	17.066	»
Autres comptes de règlements	6.510	»	»	11.919
Totaux	27.401	7.069	26.374	11.919
Soit un excédent... { de dépenses de	20.332	»	14.455	»
Soit un excédent... { de recettes de	»	»	»	»

Correspondant à l'excédent de dépenses des opérations mentionnées page 8935, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

A. — SITUATION AU 30 JUIN 1952

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTE	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1).		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
I. — *Dette intérieure.*						
Dette perpétuelle (cadre II)	349.012	9.134	»	5.612	»	334.266
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	303.769	18	113.290	4.934	»	412.107
Dette remboursable par annuités (cadre IV)	380.887	»	10.298	3.848	16	397.353
Dette à moyen terme et à court terme (cadre V)	79.986	»	14.119	4.401	»	89.704
Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI)	1.239.147	484.684	636.050	10.063	16.479	1.336.929
Dette envers les banques d'émission (cadre VII)	669.427	395.134	381.629	1.124	»	654.798
Total de la dette intérieure	3.032.228	888.970	1.155.386	29.982	16.495	3.285.157
II. — *Dette extérieure.*						
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	13.466	»	»	974	»	12.492
Dette remboursable par annuités (cadre IX)	1.019.052	»	15.146	7.796	3.303	1.029.705
Dette à moyen terme, à court terme et à vue (cadre X)	221.922	7.000	10.500	513	1.079	225.888
Total de la dette extérieure	1.254.440	7.000	25.646	9.283	4.382	1.268.185
Total général de la dette publique	4.286.668	895.970	1.181.032	39.265	20.877	4.553.342

(1) DÉVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTÉ LA TRÉSORERIE	DIMINUTION	AUGMENTATION
I		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	15.337	»
Titres échangés contre des titres de rente viagère	30	»
Titres repris en payement de droits de mutation et en libération de souscriptions à des emprunts	1.808	»
Restitution à la Banque de France d'une partie de l'or belge déposé en France et enlevé par les Allemands	1.057	»
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues à rembourser au 31 décembre 1951	»	15.553
Valeurs échues restant à rembourser au 30 juin 1952	10.063	»
Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor:		
Emissions de juin 1952 dont le produit a été versé au Trésor en juillet 1952	»	936
Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français	449	16
Premier total	28.744	16.495
Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations et titres échangés contre des titres de rente viagère)	936	»
Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones	302	»
Deuxième total	1.238	»
Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	29.982	16.495
II		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	9.221	»
Prise en charge d'une nouvelle dette	»	1.012
Perte et bénéfice de change	»	3.303
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951	»	67
Valeurs échues restant à rembourser au 30 juin 1952	62	»
Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	9.283	4.382
Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie	39.265	20.877

I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1952
Rentes 3 p. 100	44.903	(3) 613	»	(1-2) 5.611	»	38.679
Rentes 5 p. 100 1949	304.109	(3) 8.521	»	(1) 1	»	295.587
Totaux	349.012	9.134	»	5.612	»	334.266

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère: 10.
(3) Rentes admises en libération des souscriptions en rentes 3 1/2 0/0 1952 amortissables.

CADRE III. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1952.
1° Rentes et obligations amortissables:						
Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans	299	»	»	(1) 150	»	149
Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F	12.131	»	»	(1-2) 188	»	11.943
Obligations 4 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.613	»	»	(2) 1	»	6.612
Obligations 4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 140 F	5.678	»	»	»	»	5.678
Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans	645	»	»	(1) 18	»	627
Rentes 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.379	»	»	(1-2) 32	»	3.347
Rentes 3 1/2 p. 100 1942-1952, 60 ans	7.262	»	»	(1-2) 41	»	7.221
Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans	4.945	»	»	(1-2) 108	»	4.837
Obligations 3 1/2 p. 100 février 1944, 30 ans	2.535	»	»	(1-2) 27	»	2.508
Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	22.904	»	»	(1-2) 147	»	22.757
Emprunt libératoire 1948, 10 ans	82.165	18	368	(3) 1.808	»	80.707
Rentes 3 1/2 0/0 1952, 60 ans	»	»	112.922	»	»	112.922
2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'État:						
4 p. 100 1941, 50 ans	11.220	»	»	(1) 70	»	11.150
3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.082	»	»	(1) 32	»	5.050
3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.143	»	»	(1) 9	»	6.134
3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.260	»	»	(1) 36	»	6.224
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.616	»	»	(1) 126	»	20.490
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	31.871	»	»	(1) 388	»	31.483
6 p. 100 1950, 30 ans	26.790	»	»	(1) 402	»	26.388
3° Bons amortissables émis par la caisse nationale de crédit agricole:						
4 1/2 p. 100 1935, 25 ans	859	»	»	(1) 113	»	746
4° Obligations de la caisse autonome d'amortissement:						
4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	4.685	»	»	(1) 154	»	4.531
4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.668	»	»	(1-2) 249	»	25.419
3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	6.589	»	»	(1-2) 533	»	6.056
5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans:						
4 1/2 p. 100 1929-1948	2.065	»	»	(1-2) 69	»	1.996
4 p. 100 1941-1951	4.757	»	»	(1-2) 180	»	4.577
3 1/2 p. 100 1943	2.608	»	»	(1-2) 53	»	2.555
Totaux	303.769	18	113.290	4.934	»	412.107

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère: 5 0/0 1920-1950: 1; 4 1/2 0/0 1933-1948: 1; 3 0/0 1942: 1; 3 1/2 0/0 1942: 3; 3 1/2 0/0 1943: 3; 3 1/2 0/0 1944: 1; 3 0/0 1945: 10; 4 0/0 1941 C. A.: 4; 3 1/2 0/0 1943 C. A.: 1; P. T. T. 4 1/2 0/0 1929-1948: 1; 4 0/0 1941-1951: 1; 3 1/2 0/0 1943: 1.
(3) Titres repris en payement des droits de mutation: 719; titres admis en libération des souscriptions aux emprunts de financement d'équipement rural: 1.089.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social						
Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.185	»	»	(1) 66	»	2.119
Habitations à bon marché	49.073	»	4.371	(1) 584	»	52.860
Crédit immobilier	15.216	»	2.808	(1) 221	»	17.803
Fonds commun du travail H. B. M. et C. I.)	174	»	»	(1) 4	»	170
Habitations à bon marché améliorées	289	»	»	(1) 9	»	280
Loyers moyens	207	»	»	(1) 9	»	198
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	235	»	»	(1) 17	»	218
Electrification des campagnes	717	»	»	(1) 12	»	705
Sinistrés du Sud-Ouest	292	»	»	(1) 30	»	262
Crédit agricole :						
Moyen terme	76	»	»	»	»	76
Long terme	205	»	»	(1) 5	»	200
Equipement rural à long terme	920	»	»	»	»	920
Organisation et assainissement du marché de la viande	5	»	»	»	»	5
Prêts aux collectivités loi du 11 octobre 1940	1.567	»	»	(1) 17	»	1.550
Amélioration du logement rural	246	»	»	»	»	246
Travaux de circonstance	396	»	»	(1) 10	»	386
2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle :						
a) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1942 rachetés en Bourse par cet établissement	47	»	»	(1) 23	»	24
b) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement	234	»	»	(1) 4	»	230
c) Des obligations des emprunts extérieurs à p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1942 cédés au Trésor par cet établissement	955	»	»	(1) 15	»	940
d) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943)	1.990	»	»	(1) 137	»	1.853
e) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945)	8.520	»	»	(1) 126	»	8.394
f) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945)	10.373	»	»	(1) 149	»	10.224
g) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en soixante ans (décision du 23 mai 1949)	121.326	»	»	»	»	121.326
h) Des titres amortissables en 5 ans remis en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	15.655	»	»	»	»	15.655
i) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans	3.759	»	»	»	»	3.759
j) Des obligations du Trésor 5,90 p. 100 amortissables en 15 ans	500	»	»	»	»	500
3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909)	1	»	»	»	»	1
4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre. (Loi du 4 octobre 1919)	70	»	»	(1) 3	»	67
5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché (Loi du 27 juillet 1934.)	101	»	»	(1) 3	»	98
6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1933.)	102	»	»	(1) 4	»	98
7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	653	»	488	(1) 22	»	1.119
A reporter	236.089	»	7.667	1.470	»	242.286

(1) Amortissements.

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1952.
Reports	236.089	»	7.667	1.470	»	242.286
8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'office national des combustibles liquides	18	»	»	(1) 4	»	14
9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3,25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1944	4.045	»	»	(1) 306	»	3.739
10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires :						
a) De la Banque de France	4.029	»	»	(1) 269	»	3.760
b) De la Banque de l'Algérie	750	»	»	»	»	750
c) Des autres banques nationalisées	10.787	»	»	(1) 240	»	10.547
11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées	5.854	»	»	»	»	5.854
12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre. (Loi du 31 juillet 1920.)	1.549	»	»	(1) 107	»	1.442
13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés. (Loi du 30 mars 1947.)	88.323	»	1.655	(1) 882	»	89.096
14° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques par les groupements de sinistrés	6.115	»	»	»	»	6.115
15° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations par les groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction	515	»	913	»	»	1.428
16° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction. (Loi du 26 août 1948.)	437	»	63	»	»	500
17° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948)	1.942	»	»	(1) 91	»	1.851
18° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez. (Loi du 11 août 1914.)	924	»	»	(1) 13	»	911
19° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer :						
Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871 1872	5	»	»	(1) 1	»	4
Annuités à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. (Loi du 18 février 1898.)	13	»	»	»	»	13
Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	»	»	15
Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	192	»	»	(1) 16	»	176
20° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	313	»	»	»	»	313
21° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français sur les conventions de 1883 et postérieures :						
Avances en argent et en travaux	4.479	»	»	(2) 16	(2) 5	4.468
Insuffisances d'exploitation des exercices 1914 à 1937	24.493	»	»	(2) 433	(2) 11	24.071
Totaux	390.887	»	10.298	3.818	16	397.353

(1) Amortissements.

(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	103	»	»	»	»	103
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1953	3.920	»	»	(1) 180	»	3.740
Bons des postes, télégraphes et téléphones 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	5.422	»	»	»	»	5.422
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	70.541	»	14.119	(2) 4.221	»	80.439
Totaux	79.986	»	14.119	4.401	»	89.704

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.

(1) Amortissements.

(2) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons de la Libération	3.019	2.903	»	(2) 1.107	(1) 1.682	691
Bons de la reconstruction	15.610	2.291	1.529	(2) 249	(3) 352	14.951
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	51.677	12.191	»	»	»	39.486
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	32.835	25.872	»	(2) 4.347	(1) 4.959	7.575
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 2 ans)	101.016	34.654	126.865	»	(4) 169	193.396
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (a)	3.920	315.562	3.394	(2) 4.360	(3) 8.946	1.315
Bons du Trésor à 1 an (a)	79.027		25.047			60.735
Bons du Trésor à 2 ans (a)	674.280		34.772			455.416
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie A	3.476		12.823			8.267
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie B	3.169	»	16.209	»	(4) 32	19.410
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie C	52.710	»	238.773	»	(4) 339	291.822
Traites émises en règlement de dépenses publiques	218.408	91.211	176.638	»	»	303.835
Totaux	1.239.147	484.684	636.050	10.063	16.479	1.396.929

(a) Depuis le 9 novembre 1951 ces bons ne sont plus émis en comptes courants.

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.

(2) Valeurs échues restant à rembourser au 30 juin 1952.

(3) a) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951 : bons de la reconstruction : 351; bons du Trésor de 75 à 105 jours, 1 an, 2 ans : 8.561.

b) Emissions de juin 1952 dont le produit a été versé au Trésor en juillet 1952 : bons de la reconstruction : 1; bons du Trésor de 75 à 105 jours : 1; 1 an : 90; 2 ans : 207; bons du Trésor en comptes courants, catégorie A : 87.

(4) Emissions de juin 1952 dont le produit a été versé au Trésor en juillet 1952.

CADRE VI *bis*. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 30 juin 1952 (voir cadre VI).	ÉCHÉANCES 1952	1953	1954	1955	1956
Bons de la Libération (1)	691	691	»	»	»	»
Bons de la reconstruction (2)	11.954	4.772	6.615	5.035	1.529	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif (3)	39.486	»	»	»	»	39.486
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois) (4)	7.575	7.575	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans) (5)	193.396	»	»	73.270	120.126	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	1.345	1.345	»	»	»	»
Bons du Trésor à 1 an	60.735	35.598	25.137	»	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	155.416	176.623	243.814	34.979	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie A	8.267	8.267	»	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie B	19.410	3.594	15.816	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie C	291.822	»	69.056	222.766	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	303.835	127.305	176.330	»	»	»
Totaux	1.336.929	362.970	536.768	336.050	121.655	39.486
		1.336.929				

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois, à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.
(3) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(4) D'une durée de dix-huit mois au maximum, les bons du Trésor à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(5) D'une durée de trois ans au maximum, ces bons sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION des différentes catégories de dette	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1952.
Avance permanente de la Banque de France.	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France: a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	157.200	317.200	329.800	»	»	169.800
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor achetés par la Banque de France (convention du 13 mars 1952)	»	46.000	46.000	»	»	»
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	(2) 67	»	4.936
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.039	»	»	(1) 1.057	»	3.982
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie: conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	1.050	1.650	600	»	»	»
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer: a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	1.132	»	»	»	»
b) Convention du 1er juillet 1944	23.923	29.452	5.229	»	»	»
Totaux	669.427	395.434	381.629	1.124	»	654.798

(1) Restitution à la Banque de France d'une partie de l'or belge déposé en France et enlevé par les Allemands.
(2) Amortissements.

II. — DETTE EXTERIEURE

A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1952: 1 dollar U. S. A. = 350 F; 1 livre = 980 F; 1 franc suisse = 81 F; 1 franc belge = 7 F; 1 couronne suédoise = 67,70 F; 1 florin = 92,10 F.

1 dollar canadien { Cours des chancelleries au 1er janvier 1952 = 335 F.
Cours des chancelleries au 1er février 1952 = 350 F.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	13.466	»	»	(1) 974	»	12.492

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	158.748	»	»	(1) 3.208	»	155.540
b) Convention du 13 juillet 1946	227.500	»	»	(1) 4.186	»	223.314
c) Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	»	»	60.200
d) Contrat du 18 décembre 1950	3.640	»	»	»	»	3.640
e) Contrat du 18 avril 1952	»	»	15.119	»	(2) 1	15.120
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	234.086	»	»	»	»	234.086
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.564	»	27	(1) 40	(2) 6	1.557
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	82.627	»	»	»	»	82.627
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	87.500	»	»	»	»	87.500
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	14.338	»	»	(1) 362	»	13.976
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	73.599	»	»	»	(2) 3.296	76.895
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	4.900	»	»	»	»	4.900
Capital restant dû sur l'emprunt contracté auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	70.000	»	»	»	»	70.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	350	»	»	»	»	350
Totaux	1.019.052	»	15.146	7.796	3.303	1.029.705

(1) Amortissements.
(2) Perte de change.

CADRE X. — **Dette à moyen terme, à court terme et à vue.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 juin 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 67	(2) 67	»
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	1.013	»	»	»	(4) 1.012	2.025
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	1.339	»	»	(3) 446	»	893
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	5.250	10.500	»	»	5.250
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (a)	32.020	1.750	»	»	»	30.270
Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international (a)	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	221.922	7.000	10.500	513	4.079	225.988

(a) Dette exigible en francs, mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).
(1) Amortissements: 5; valeurs échues restant à rembourser au 30 juin 1952: 62.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

11 *bis*. — DETTE EXTERIEURE

B. — SITUATION EN DEVISES

A. — Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	453.566.500	»	»	(1) 9.167.000	»	444 399.500
b) Convention du 13 juillet 1946	650.000.000	»	»	(1) 11.960.000	»	638 040.000
c) Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	»	»	172.000.000
d) Contrat du 18 décembre 1950	10.400.000	»	»	»	»	10.400.000
e) Contrat du 18 avril 1952	»	»	43.200.000	»	»	43.200.000
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	668.817.510	»	»	»	»	668.817.510
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	4.468.750	»	94.175	(1) 114.644	»	4 448.281
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250.000.000	»	»	»	»	250.000.000
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	40.966.300	»	»	(1) 1.035.920	»	39 930.380
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	219.700.000	»	»	»	»	219 700.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	200.000.000	»	»	»	»	200.000.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	1.000.000	»	»	»	»	1.000.000
Totaux	2.670.919.090	»	43.294.175	22.277.564	»	2.691 935.701

(1) Amortissements.

B. — **Situation de la dette en livres.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	84.312.791	»	»	»	»	84.312.791
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	5.000.000	»	»	»	»	5.000.000
Totaux	89.312.791	»	»	»	»	89.312.791

C. — **Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 6.005.430	(2) 6.005.430	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	166.242.017	»	»	(3) 12.015.380	»	154.226.637
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	12.500.000	»	»	»	(4) 12.500.000	25.000.000
Totaux	178.742.017	»	»	18.020.810	18.505.430	179.226.637

(1) Amortissements: 612.945; valeurs échues restant à rembourser au 30 juin 1952: 5.392.485.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

D. — **Situation de la dette en couronnes suédoises.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises	19.785.300	»	»	(1) 6.595.100	»	13.190.200

(1) Amortissements.

E. — **Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 juin 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	5.250	10.500	»	»	5.250
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32.020	1.750	»	»	»	30.270
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	219.570	7.000	10.500	»	»	223.070

B. — EVOLUTION

Rappel des situations antérieures. (En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION DE LA DETTE AU												
	31 décembre 1941 (1)	31 décembre 1942 (1)	31 décembre 1943	31 décembre 1944 (1)	31 décembre 1945 (1)	31 décembre 1946	31 décembre 1947	31 décembre 1948 (1)	31 décembre 1949	31 décembre 1950	31 décembre 1951	31 mars 1952	30 juin 1952.
I. — *Dette intérieure.*													
Dette perpétuelle	54.892	44.302	44.301	208.779	181.897	181.897	182.137	181.854	349.171	349.062	349.012	343.401	334.266
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	211.551	238.924	290.161	296.020	327.094	354.676	348.523	451.579	296.071	311.052	303.769	301.450	412.107
Dette remboursable par annuités	62.354	62.784	63.956	72.054	92.503	106.157	108.220	121.223	316.917	356.323	390.867	389.609	307.353
Dette à moyen terme et à court terme	318.760	419.410	516.997	610.907	746.005	798.625	813.521	(a) 951.703	989.816	1.154.468	1.319.133	1.410.910	1.486.633
Dette envers les banques d'émission	227.310	295.511	412.709	486.261	475.754	533.622	665.196	(a) 744.553	771.642	674.703	669.427	696.793	654.798
Totaux de la dette intérieure	874.867	1.060.931	1.328.124	1.674.021	1.823.253	1.974.977	2.117.597	2.450.912	2.723.617	2.845.608	3.032.228	3.142.166	3.295.157
II. — *Dette extérieure.*													
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	4.523	4.093	3.789	4.257	8.390	7.863	6.787	13.976	14.964	14.064	13.466	12.492	12.492
Dette remboursable par annuités	»	»	»	»	»	207.729	301.611	755.520	992.565	1.040.129	1.019.052	1.011.516	1.029.705
Dette à moyen terme, à court terme et à vue	1.977	1.655	1.587	1.638	216	5.074	73.078	191.432	174.575	233.183	221.922	227.961	225.988
Totaux de la dette extérieure	6.500	5.748	5.376	5.895	8.606	220.666	381.476	960.928	1.182.104	1.287.376	1.254.440	1.251.969	1.268.185
Totaux généraux de la dette publique	881.367	1.066.679	1.333.500	1.679.916	1.831.859	2.195.643	2.499.073	3.411.840	3.905.721	4.132.984	4.286.668	4.394.135	4.563.342

(1) Chiffres rectifiés.

(a) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émission ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 2 septembre 1952, la chaire d'histoire moderne et contemporaine de la faculté des lettres de l'université d'Aix (dernier titulaire: M. Leonard) est déclarée vacante.

Les dossiers de candidatures établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres

---

Par arrêté en date du 5 septembre 1952, la deuxième chaire de droit civil de la faculté de droit de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Morel, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 5 septembre 1952, la chaire d'économie politique de la faculté de droit de l'université de Montpellier (dernier titulaire: M. Antonelli, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 5 septembre 1952, la chaire de droit musulman de la faculté de droit de l'université d'Alger (dernier titulaire: M. Millot, appelé à d'autres fonctions) est déclarée vacante

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de vacance de poste à l'école centrale des arts et manufactures.

Le poste de directeur de l'école centrale des arts et manufactures est actuellement vacant.

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de leurs titres à l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (3e).

Les demandes devront parvenir dans un délai d'un mois à dater de la présente insertion.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la répression des fraudes.

I. — Par arrêté en date du 4 septembre 1952, un concours est ouvert le mardi 20 janvier 1953, à huit heures, au ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, à Paris, pour le recrutement de sept inspecteurs stagiaires de la répression des fraudes.

II. — Sont admis à prendre part à ce concours les candidats du sexe masculin remplissant les conditions suivantes, outre celles imposées par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946:

Avoir satisfait aux obligations du service militaire ou appartenir à une classe dégagée de ces obligations;

Etre âgé d'au moins vingt-quatre ans et de trente et un ans au plus dans l'année du concours. Toutefois, cette dernière limite d'âge sera reculée:

a) D'un temps égal à celui des services militaires accomplis;

b) D'un an par enfant à charge pour les candidats pères de famille, mariés ou veufs, en application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la natalité françaises.

Cette limite ne pourra cependant, en aucun cas, excéder quarante ans dans l'année du concours;

Etre pourvu de l'un des diplômes énumérés ci-après: licence en droit, licence ès sciences, licence ès lettres, doctorat en médecine ou en pharmacie, doctorat vétérinaire, diplôme d'ingénieur agronome, d'ingénieur agricole, d'ingénieur des industries agricoles, d'ingénieur d'une école nationale supérieure de chimie, ou d'un certificat attestant que le candidat a satisfait aux examens de sortie de l'une des écoles prévues dans les conditions d'accès au concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Peuvent également faire acte de candidature, à condition d'être âgés d'au moins vingt-quatre ans dans l'année du concours:

1° Les fonctionnaires comptant, à la date du concours, au moins cinq années de services publics, dont au moins trois ans de services effectifs dans leurs fonctions, et appartenant à l'une des catégories suivantes:

a) Soit secrétaire d'administration au ministère de l'agriculture, soit secrétaires-rédacteurs ou secrétaires principaux adjoints ou inspecteurs adjoints du service de la répression des fraudes;

b) Ingénieurs chimistes et ingénieurs chimistes principaux des laboratoires de la répression des fraudes;

2° Les inspecteurs adjoints et inspecteurs des contributions indirectes;

3° Les agents comptant, à la date du concours, au moins cinq ans de services publics, dont au moins trois ans de services effectifs dans leurs fonctions, et appartenant à l'une des catégories suivantes:

a) Chimistes des laboratoires agréés;

b) Agents contractuels chargés des fonctions d'inspecteurs de la répression des fraudes;

4° Les agents de prélèvements syndicaux ou départementaux agréés par le ministre de l'agriculture comptant, à la date du concours, au moins cinq ans de services en cette qualité.

III. — Les candidats devront faire parvenir les pièces suivantes au chef du service de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, à Paris (7e), avant le 1er janvier 1953:

1° Une demande sur papier libre, sur laquelle devront être indiqués, par ordre de préférence, les départements dans lesquels les candidats désireraient être affectés;

2° Une expédition authentique de leur acte de naissance ayant moins de trois mois de date et, s'il y a lieu, un certificat établissant leur qualité de Français;

3° Un extrait n° 3 de leur casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;

4° Les diplômes ou certificats exigés pour l'admission à concourir ou une copie certifiée conforme de ces documents par le maire ou le commissaire de police du lieu de leur résidence;

5° Le cas échéant, des attestations délivrées par les administrations publiques où le candidat a été employé, indiquant les diverses fonctions et les périodes d'emploi;

6° Une note du candidat faisant connaître ses antécédents et les études auxquelles il s'est livré;

7° Un état signalétique et des services militaires. En cas d'exemption, une note indiquant les causes;

8° Pour les candidats bénéficiaires des dispositions de l'article 162 du code de la famille et sollicitant un recul de la limite d'âge, un certificat de vie des enfants;

9° Un certificat médical constatant qu'ils sont indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou nerveuse, ou de toute affection les rendant impropres à des fonctions administratives actives.

IV. — Tous renseignements complémentaires seront fournis sur demande adressée au chef du service de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, Paris (7e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	9 sept. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	10 septembre 1952 — Cours relevés avant Bourse	10 septembre 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	350 .. ..
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75 .....
364 10	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	364 20 .....
1215 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1214 75 .....
8003 75	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8003 75 .....
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.946.136.000 F
1 *bis*, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 98286.

Obligations 3 3/4 0/0 septembre 1945.

La Compagnie de Saint-Gobain ayant, en conformité du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission, procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er octobre 1952, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations amorties en 1946 et non encore remboursées.

27.852 — 31.999 — 32.000

Société anonyme des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët)
CAPITAL: 525.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 7, RUE AUBER, PARIS (9e)
R. C.: Seine n° 41221.

Obligations 4 0/0 1946.

Amortissement du 1er octobre 1952.

Sixième amortissement annuel.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat des 1.085 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er octobre 1952.
En conséquence, le tirage auquel il devait être procédé pour cet amortissement n'aura pas lieu.
Les précédents amortissements ont été effectués également par rachats en Bourse.

Société Alsacienne des Magasins à Prix Uniques
(S. A. M. P.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 126, RUE DE PROVENCE, A PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine n° 268377 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 novembre 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1947 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

BRASSERIES ET MALTERIES FRANCHE-COMTE-ALSACE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.750.000 F
SIÈGE SOCIAL: A SOCHAUX (DOUBS)

Obligations 4 1/4 0/0 1942 de 2.000 F.

Dixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse, la quantité de titres nécessaire à l'amortissement prévu le 1er octobre 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations sorties aux tirages antérieurs non présentées au remboursement.

3.639* (année d'amortissement: 1946).
5.895, 5.896 et 8.383 (année d'amortissement: 1948).

(*) Titre frappé d'opposition.

AVIS D'ADJUDICATIONS

VILLE DE MAUBEUGE

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Avis d'ouverture d'un concours pour la construction d'un réservoir surélevé pour l'alimentation en eau.

Demande d'admission à adresser à M. Etienne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 171, boulevard de la Liberté, à Lille, avant le 27 septembre 1952, à seize heures.
Pièces à joindre à la demande: pièces définies dans l'annexe à l'article 8 *bis* du cahier des clauses et conditions générales.
A l'appui de ces pièces, les concurrents devront joindre une attestation de leur groupement professionnel spécifiant leur affiliation et leur qualification.
La liste des personnes admises sera arrêtée par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, après avis de la commission locale.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Antoine Llambias, né à Hussein-Dey (Alger) le 29 août 1915, demeurant à El-Biar (Alger), villa Robert, Deux-Entités, Val-Fleuri, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Llambias celui de Lambias.

M. Bensaïd (Joseph), né le 27 avril 1907 à Mascara (Oran), demeurant 2, boulevard Bugeaud (Alger), dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Vallauris sous lequel il est connu.

L. Pissard (Marcel-Maurice-Pierre), né le 28 juin 1921 à Surgères (Charente-Maritime), demeurant à la Rochelle, en résidence à Prague, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Garreau.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Union professionnelle des entrepreneurs et artisans plâtriers de France change son titre qui devient: **Union professionnelle des entrepreneurs et artisans plâtriers sculpteurs-décorateurs et staffeurs de France.** Siège social: 33, avenue Kléber, Paris.

11 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Association des parents d'élèves de Baillif.** But: rechercher et discuter en commun toutes les améliorations désirables dans l'intérêt des élèves; saisir l'administration des vœux émis à ce sujet, en poursuivre la réalisation par tous les moyens en son pouvoir; se faire les collaborateurs de l'Université par tout ce qui peut contribuer au progrès des études et à la prospérité de l'école laïque. Siège social: chez M. Babel (Victor), président, bourg de Baillif.

13 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Mendi-tarrak.** But: éducation sportive. Siège social: hôtel Teillery, Itxassou.

13 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem n° 20. **Ettenouir.** But entretenir la zaouïa Allaouia. Siège social: à la zaouïa Allaouia, rue 48, à Tijditt, Mostaganem.

14 août 1952. Déclaration à la préfecture du Doubs. **Association sportive du plateau Amancey.** But: éducation physique, gymnastique, sports, préparation militaire. Siège social: maison familiale, Amancey.

14 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Montrevel.** But: subvenir aux frais des fêtes et entraînement physique du corps. Siège social: mairie de Montrevel.

15 août 1952. Déclaration à la préfecture du Doubs. **Etoile sportive baumoise.** But: éducation physique, sports, gymnastique, préparation militaire. Siège social: Foyer Baumois, rue Derrière-les-Murs, Baume-les-Dames.

16 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Société de chasse de Haumont-les-Lachaussée.** But: protection du gibier, repeuplement, répression braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: M. André Garnier, Grande-Rue, Haumont-les-Lachaussée.

17 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Société de chasse de la commune de la Chapelle-Réanville.** But: faire respecter la loi concernant la chasse et repeupler en gibier. Siège social: mairie de la Chapelle-Réanville.

18 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Ecole chorégraphique de Bourgogne.** But: décentralisation artistique. Siège social: restaurant des Ducs de Bourgogne, place Grangier, Dijon.

19 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **La Saint-Hubert de Saint-Marcel-L'Eclairé.** But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier notamment par la création de réserves, la répression du braconnage, la protection des animaux utiles à l'agriculture, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Marcel-l'Eclairé.

19 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association d'éducation populaire de Brusvily.** But: organiser par tous les moyens le fonctionnement de l'école privée de Brusvily. Siège social: école privée de filles de Brusvily.

20 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Saint-Hubert-Club de Liny-devant-Dun.** But: organisation de la chasse au bois et éventuellement la réglementation de la chasse en plaine sur le territoire de la commune, la protection du gibier, son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles et en général tout ce qui concerne la chasse. Siège social: mairie de Liny-devant-Dun.

22 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Société de chasse de Rocles.** But: favoriser le développement du gibier. Siège social: mairie de Rocles.

22 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Syndicat des chasseurs de Roufflac-des-Corbières.** But: défense des intérêts cynégétiques. Siège social: mairie de Roufflac-des-Corbières.

22 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association d'éducation populaire de Rivolet.** But: gestion matérielle et financière de l'école privée de filles de Rivolet, soutien des institutions complémentaires post-scolaires. Siège social: école privée de filles de Rivolet.

23 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Société Saint-Hubert lodoise.** But: amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Lodes.

25 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Union chrétienne d'Audincourt (U. C. A.).** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football. Siège social: chez M. Oval (Marcel), 12, rue Romaine, Audincourt.

25 août 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Comité des fêtes de Morteaux-Coulibœuf.** But: organisation des loisirs. Siège social: mairie de Morteaux-Coulibœuf.

25 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Association familiale rurale de Mirambeau et de Saint-Martial.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Mirambeau.

26 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société civile de chasse de Ribeauvillé.** But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement et la répression du braconnage. Siège social: mairie de Ribeauvillé.

26 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Basket laïque carombais.** But: développer parmi les jeunes l'éducation physique et le sport. Siège social: école publique de filles de Caromb.

26 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Fédération des sections de libre pensée du département de la Sarthe.** But: réunir en son sein toutes les sections de libre pensée du département de la Sarthe. Siège social: maison sociale, place Stalingrad, le Mans.

26 août 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Plateau saint-jeannais.** But: développer l'éducation artistique (littéraire et musicale) tout en contribuant aux œuvres philanthropiques. Siège social: chez Mme Raposo (Yvette), Saint-Jean-du-Gard.

26 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Cordemais.** But: grouper les ruraux et rurales en vue de favoriser la formation de la jeunesse par l'enseignement agricole et ménager. Siège social: chez Mme E. Simon, bourg de Cordemais.

27 août 1952. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Fédération interdépartementale des associations de sinistrés de l'Est.** But: assurer une représentation officielle et permanente des associations de sinistrés qu'elle groupe auprès des organismes officiels interdépartementaux. Siège social: 6, rue Léopold-Lallement, salle 27, Nancy.

28 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Comité des fêtes de Fonfrin.** But: s'intéresser aux fêtes organisées à Fonfrin dans l'intérêt du commerce local; créer des jeux divers avec le concours des forains. Siège social: café Mouseau, Fonfrin, par la Guerche-sur-l'Aubois.

28 août 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Comité des fêtes des personnels de la sûreté nationale de Clermont-Ferrand** transfère son siège social de l'hôtel Carlton, 27, rue Montlosier, Clermont-Ferrand, à la cité administrative d'Assas, rue Pélissier, Clermont-Ferrand.

29 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement d'exportation de sacs en papier Kraft « Fransac ».** But: prospection et publicité à l'étranger en faveur du sac en papier Kraft grande contenance. Siège social: 75, rue d'Amsterdam, Paris.

29 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'enseignement agricole et ménager rural.** But: favoriser la jeunesse pour l'enseignement agricole et ménager. Siège social: mairie de Guenrouet.

29 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Amicale motocycliste vouitaine.** But: encourager la pratique des sports mécaniques et à l'usage des véhicules dénommés vélomoteurs, motocyclettes, side-cars et cycle-cars, favoriser leur diffusion et leur perfectionnement. Siège social: café Vinard, quai Jean-Jaurès, la Voulte.

30 août 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. L'Association de chasse et de pêche de Saint-Avit change son titre qui devient **Société de chasse de Saint-Avit** et modifie ses statuts. Siège social: mairie de Saint-Avit.

30 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des chasseurs de Secouray.** But: mise en commun des droits de chasse; protection du gibier; répression du braconnage. Siège social: chez M. Linget, président, la Sennerie, commune de Nottonville.

30 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association sportive des Coussinets.** But: pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: 4, rue de la Liberté, Annecy.

2 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Baladins 52.** But: décentralisation théâtrale dans les campagnes. Siège social: 5, rue Pasteur, Paris.

3 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des chasseurs de la Pelouse, commune de Lublé.** But: faciliter et favoriser la chasse à tir isolément ou en commun des associés, favoriser le repeuplement en gibier sur les propriétés désignées à l'article 4 ainsi qu'en assurer la garde. Siège social: hôtel des Voyageurs, à Château-la-Vallière.

4 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association amicale des chasseurs et propriétaires de Saulgé-l'Hôpital.** But: repeuplement et répression du braconnage. Siège social: mairie de Saulgé-l'Hôpital.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.